



# COMPTE-RENDU JUIN 2018



Les élus DP FO demandent à la direction le montant des primes «avantages familiaux» de l'article 3.7.7 du DICO, suite aux NAO.

Les primes d'avantages familiaux ont été réévaluées suite à l'accord NAO de 2018:

- Prime de mariage ou Pacs : 6270 euros brut : si les 2 conjoints sont salariés d'ORANO Cycle, une seule prime sera versée; dans ce cas le montant est majoré de 50% .

- Prime de naissance ou d'adoption : 4180 euros brut. En cas de naissance ou d'adoption multiple, le salarié percevra une prime supplémentaire du même montant, par enfant .

Les élus DP FO demandent à la direction, pour l'année 2018, si un avancement hiérarchique est toujours lié à un avancement financier ?

Pour la direction, un avancement hiérarchique n'entraîne pas systématiquement un avancement financier.  
Les précédentes dispositions semblent révolues.

Les élus DP FO demandent si tous les salariés postés ayant fait l'objet d'une prise de responsabilité en 2017 ont bénéficié d'avancement individuel ?

Oui selon la direction, tous ont bien bénéficié d'un avancement individuel.  
Si tel n'était pas le cas, contacter vos élus FO.

Les élus DP FO demandent à la direction que les temps de travail complémentaires ou supplémentaires pointés dans SAPHIR lors des relèves soient validés par les managers sur tous les bâtiments ?

Pour la direction, seuls les dépassements d'horaire demandés par la hiérarchie et au-delà de 24 minutes, pourront être comptabilisés en heures supplémentaires.  
Pour vos élus FO, il est de la responsabilité des hiérarchiques N+1 de veiller à cette application.

Les élus DP FO demandent à la direction, suite à la demande faite par le CHSCT, si les salariés victimes d'une intoxication alimentaire le 7 juin dernier vont être reconnus en accident du travail ?

La direction a affirmé qu'il n'y aurait pas de déclaration en accident de travail.

A suivre en CHSCT !

Les élus DP FO demandent à la direction, par quels moyens un salarié peut avoir un état de ses formations acquises, de ses formations obligatoires habilitantes, ainsi que de ses formations ayant un recyclage avec une date limite, sans oublier les formations internes spécifiques suivant l'atelier ou l'installation liée à son affectation ou le périmètre si celui-ci est affecté sur un secteur transverse (Maintenance, Radioprotection, Sécurité du Travail, Médical, Labos etc.) ?

A ce jour, le suivi des formations sur PERSO n'est plus mis à jour. Pour avoir un état des lieux des formations effectuées ou à venir, le salarié doit demander à son manager une extraction dans l'application Locus.

Attention!! Locus va être rapidement remplacé par Opus. Afin de conserver un historique de vos formations, vos élus FO vous conseillent de demander cette extraction dans les plus brefs délais car l'historique ne sera pas repris par la nouvelle application.

Les élus DP FO demandent à la direction comment et par quel canal les salariés peuvent-ils faire remonter leurs remarques et propositions concernant la mise en place, actuellement en test, des nouveaux circuits de navettes internes ?

Pour la direction, vos remarques doivent être envoyées aux gestionnaires de contrats.

Un bilan sera fait à l'issue des 3 mois de test soit courant septembre.

**Prochaine Audience des délégués du Personnel  
jeudi 23 août 2018**

\* De nombreuses questions peuvent vous sembler relever du « cas particulier », mais les réponses peuvent concerner tout le monde. N'hésitez pas à nous contacter pour remonter votre demande auprès de la DRH.

## Vos élu(e)s délégués du personnel FO:

BEAUBRAS Jean Michel  
DUOC ACC  
COUE Antony  
DSSEP PSM OP  
DAILLENCOURT Yannick  
CSC SI OP  
DIAZ ANILLO Pascal  
DUOT R2  
DURAIN Jean-Luc  
DUOA 5AHD

FAILLOT Enrico  
DUOT PCM  
FOSSEY Véronique  
DSSEP RE L MA  
GONZALEZ Patrick  
DUOCR7  
LACOUR Sylvain  
DSSEP PSM OP  
LEGELEUX Yann  
DUOT T2

LAUNAY Anne  
SM SAN  
LEFRANCOIS Philippe  
DSSEP PSM PP  
LEQUILLERIER Médéric  
DUOT R4  
MEDARD Centiana  
DUOA R1  
PAPILLON Arnaud  
DUOT R4

PASCO Luc  
DUOA 5AHD AMEC  
RUEL Didier  
DDFC EXP PROD  
VIGNERON Jean Luc  
DUOA T0  
VOISIN Rosalie  
DUOT CS PF



26861 - Fax 25799

Site Internet FO : [www.fo-areva-lahague.org](http://www.fo-areva-lahague.org)

e-mail : [eluscefo@wanadoo.fr](mailto:eluscefo@wanadoo.fr)

